



Intermittents, « pompe à fric » de la CGT

Collusion. La CGT Spectacle, qui tire les ficelles de la formation des intermittents, a dû faire le ménage après avoir été épinglée par le Conseil d'Etat.

PAR MATHIEU LEHOT

« **O**na mis un sacré bazar. Même la présidente a dû démissionner. » Sourire en coin, Serge Vincent, syndicaliste endurci de l'Unsa Spectacle, savoure sa récente victoire sur ce que certains surnomment la « pompe à fric de la CGT » : le fonds de formation des intermittents (Afdas). Au mois de

mai, cet organisme paritaire, par lequel transitent chaque année plus de 200 millions d'euros, a été déclaré hors la loi par le Conseil d'Etat.

Al'origine de ce coup de théâtre, un recours déposé en 2012 par l'Unsa Spectacle. Le syndicat, ultra-minoritaire à l'Afdas, y dénonçait un curieux mélange des genres. Cinq administrateurs siégeaient en effet à la tête de centres de for-

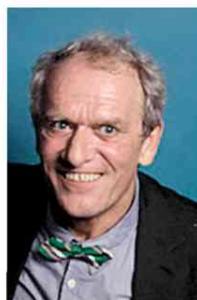
Retraite dorée. Jean Voirin menant une manifestation défendant l'art et la culture, en 2010. L'ex-secrétaire général de la CGT Spectacle siège à la tête de l'Afdas depuis plus de vingt ans.

mation en partie financés par l'Afdas. La CGT Spectacle, présente dès la création de l'établissement, en 1972, a verrouillé les postes clés, mettant la main sur la répartition du magot. Au fil des ans, l'Afdas, ogre de la formation, a successivement avalé le secteur de la publicité, des médias, des loisirs... Conséquence de cette boulimie, les sommes collectées par l'Afdas ont plus que doublé en dix ans, passant de 107 millions en 2002 à 232 millions d'euros en 2012. La CGT Spectacle fait également la pluie et le beau temps dans plusieurs établissements de formation prestataires de l'Afdas tels que l'Institut natio-

DENIS ALLARD/REA



nal de l'audiovisuel ou le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS). Ce dernier est dirigé depuis 2008 par Patrick Ferrier, ancien leader de la CGT Théâtre, passé auparavant par le conseil d'administration de l'Afdas. Or c'est à la tête de ce centre de formation que siégeaient deux des cinq administrateurs de l'Afdas épinglés par le Conseil d'Etat pour conflit d'intérêts. « La situation était connue de tous. Ça ne gênait personne jusqu'à ce que l'Unsa dépose son recours devant le Conseil d'Etat », se défend le directeur général de l'Afdas, Thierry Teboul.



Proximité. Patrick Ferrier, ex-leader de la CGT Théâtre, dirige le CFPTS, l'organisme de formation le mieux financé par l'Afdas.

en mesure de collecter des fonds. Mais surtout il se serait trouvé en position de devoir rembourser les sommes versées par les 40 000 entreprises cotisantes sur les trois dernières années, soit près de 600 millions d'euros.

Les administrateurs en situation de conflit d'intérêts ont dû choisir rapidement entre l'Afdas et le centre de formation à la tête duquel ils siégeaient. Sophie Huberson, la présidente de l'Afdas, a elle-même dû abandonner ses fonctions. La secrétaire générale du Syndicat national des espaces de loisirs d'attractions et culturels était également professeur à l'université de

Cergy-Pontoise, bénéficiaire des subventions de l'Afdas. Le 2 août, les choses sont rentrées dans l'ordre avec la publication au *Journal officiel* des nouveaux agréments de l'Afdas. Plus aucun des administrateurs n'est, au moins en apparence, en situation de conflit d'intérêts. Après le départ de Sophie Huberson, la présidente de l'Afdas a été confiée à Jean Voirin, l'homme fort de la CGT Spectacle. Secrétaire général du syndicat pendant plus de vingt ans, une fonction qu'il a abandonnée il y a moins de douze mois, cet apparatchik préside l'Afdas en alternance avec le patronat depuis... 1989 ■

Nouveaux agréments. Il est vrai qu'en mars 2010 Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi sous la présidence de Nicolas Sarkozy, avait alors dans un courrier donné un blanc-seing aux administrateurs cumulards de l'Afdas. Transmise au Conseil d'Etat, la missive aurait fait bondir les magistrats, surpris de voir le ministre s'asseoir sur les règles de bonne gouvernance qu'il avait lui-même fait voter quatre mois plus tôt dans une loi qui porte son nom.

S'il n'avait pas été assorti d'un délai de grâce de trois mois pour se mettre en règle, l'arrêt rendu par les juges du Palais-Royal le 14 mai aurait pu être fatal à l'Afdas. En effet, privé de ses agréments, l'organisme paritaire n'aurait plus été



CFPTS - ILLUSTRATION GOUBELLE POUR LE POINT

Opacité. Son président, Jean-François Roubaud, au sujet des fonds versés par le Fongefor : « Je ne sais pas ».

Drôle de deal à la CGPME

Salle 6549, premier étage de l'Assemblée nationale. Ce 12 octobre 2011, le leader de la CGPME, Jean-François Roubaud (photo), est convoqué par la commission Perruchot, qui tente de mettre en lumière la tuyauterie du financement des syndicats. Flanké de son trésorier et d'un juriste de son organisation, il « jure de dire la vérité, toute la vérité ». Sous le feu des questions parlementaires, il hésite, ce qui agace fortement les députés. L'objet de ces tensions : les élus veulent en savoir plus sur un contrôle de la Cour des comptes qui a remis en question les versements du Fongefor reçu, par la CGPME entre 1997 à 2003. Un député a l'idée de demander si désormais

tout est en règle. Des « Je ne sais pas » fusent des rangs de la CGPME. En fait, les sommes contestées s'élevaient à 2,4 millions d'euros et d'obscures discussions entre le syndicat et le ministre du Travail de l'époque, Gérard Larcher, ont abouti à un étrange accord. Seuls 500 000 euros ont été réclamés. Un écart, donc, de 1,9 million ! Le ton monte au Palais-Bourbon. Et puis, soudain, la CGPME se souvient ! Peut-être, oui, que Roubaud a rencontré le ministre du Travail pour conclure un accord. Au final, la CGPME promet de financer une campagne de publicité estampillée CGPME en faveur de la formation professionnelle pour un montant de 1,9 million d'euros et de rembourser le reste. Un deal sans pénalité ■ B. P.